



Département de l'Essonne
Arrondissement d'Étampes
Canton d'Étampes

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Commune D'ORMOY-LA-RIVIERE

ARRIVÉE 08 AVR. 2021 SOUS-PRÉFECTURE D'ÉTAMPES
--

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Qui ont pris part aux délibérations : 14
Date de la convocation : 13/03/2021

SÉANCE DU 02 AVRIL 2021

L'an deux mil VINGT ET UN et le 2 AVRIL à dix huit heures trente, le conseil municipal d'Ormoiy-La-Rivière dûment convoqué s'est réuni à la salle polyvalente, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales.

Sous la Présidence de Monsieur Michael MERIGOT,
Étaient présents : Madame BONNET Marie-Jacques, M D'HEURLE Amal, Mme DUPUY Joëlle, M GIGAND Jean-François, M IMBAULT Matthieu, Mme LEROUX Dominique, Mme LUCAS FLORES Maria, M MOREL Bruno, Mme MORIZET Angélique, M PASSARD Gérard, Mme SAURY Pascale, M THIERRY Dominique
Absent(s) excusé(es) : M GRAVE Xavier donne pouvoir à M MERIGOT Michaël.
Absent(s) : Mme SANTAL Anne.
Secrétaire de séance : M IMBAULT Matthieu.

DELIBERATION N°4 /2021

MOTION CONTRE LE PROJET DE CREATION D'UNE INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS INERTES (ISDI) SUR LA COMMUNE DE SAINT-HILAIRE

La société BOUYGUES TP a déposé un dossier de création d'une installation de stockage de déchets inertes (ISDI) sur le territoire de la commune de Saint-Hilaire.

Le projet est présenté comme un remodelage d'un terrain agricole par apport de terre, sur une superficie de 34 hectares aux lieux- dits Ardenne / La saboterie.

Il s'agirait, en réalité, de remodeler les terrains situés sur la zone précitée par un apport de 1.4 million de m³ de terre et autres matériaux provenant essentiellement des chantiers du Grand Paris.

Or, en contrebas de la zone d'apport se trouvent les aires de captage d'alimentation en eau potable de Châlo Saint Mars et d'Étampes, ainsi que des cressonnières. Ces déchets inertes risquent, par infiltration, de nuire à la qualité de l'eau.

Par ailleurs, le projet prévoit d'évacuer ses eaux pluviales dans une zone où de forts ruissellements ont déjà été à l'origine d'inondations.

Enfin, les nuisances sonores et environnementales liées au trafic quotidien des camions (environ 40 A/R par jour) ne doivent pas être sous-estimées.

Le Conseil municipal sur le rapport de Monsieur MERIGOT

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

S'OPPOSE au projet de création d'une Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) sur la commune de Saint-Hilaire porté par la société Bouygues Travaux Publics,

DEMANDE à l'État de refuser toute demande d'autorisation par quelque porteur de projet que ce soit visant à déposer sur le site des lieux-dits Ardenne – La Saboterie des déchets de quelque nature que ce soit,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le 02/04/2021
Le Maire,
Michaël MÉRIGOT

CERTIFIÉ EXECUTOIRE
COMPTE TENU DE LA RECEPTION
EN SOUS-PREFECTURE, LE : 08/04/2021

Le Maire,

